

Collecte des déchets : inversement de la règle des semaines paires/impaires

L'année 2020 était bissextile, deux semaines impaires se sont succédées (semaine 53 et semaine 1). Pour éviter toute perturbation au niveau de la collecte des poubelles effectuée à domicile et habituellement planifiée selon les semaines paires ou impaires (uniquement pour les communes concernées par une collecte tous les 15 jours), Lorient Agglomération a décidé de poursuivre le ramassage des déchets comme à l'ordinaire. Cette décision a permis d'éviter un ramassage des mêmes poubelles 2 semaines successives (semaines 53 et 1) et, parallèlement, la non-collecte des autres durant 3 semaines.

Ainsi, à partir de 2021, la règle des semaines paires/impaires est inversée. Les bacs qui étaient collectés les semaines paires le seront dorénavant semaines impaires et inversement. Les jours et les fréquences de ramassage des 3 poubelles restent néanmoins les mêmes qu'habituellement.



Exemples

- Mon bac a été collecté entre le lundi 28 décembre 2020 et le samedi 2 janvier 2021 (sem. 53), alors ce même bac sera à nouveau collecté 2 semaines après, soit entre le 11 et le 15 janvier (sem. 2). Auparavant, ce bac était collecté les semaines impaires. Dorénavant, il sera collecté les semaines paires.
- Inversement, mon bac a été collecté entre le lundi 21 et le samedi 26 décembre (sem. 52), alors il sera à nouveau collecté 2 semaines après, soit entre le 4 et le 8 janvier 2021 (sem. 1). Auparavant, ce bac était collecté les semaines paires. Dorénavant, il sera collecté les semaines impaires.

En cas de doute, les usagers peuvent télécharger et imprimer leurs calendriers de collecte personnalisés sur le site internet de Lorient Agglomération www.lorient-agglo.bzh (rubrique Vos services > Déchets > Collecte et tri des déchets). Il suffit de renseigner une adresse postale dans le moteur de recherche pour générer un calendrier 2021 précisant tous les jours de collecte pour chacune des 3 poubelles.

Points de dépôts à disposition sur le territoire pour la collecte des sapins

Les sapins naturels peuvent être déposés en déchèterie dans la benne des végétaux. Les horaires d'ouverture et les adresses des 13 déchèteries de Lorient Agglomération sont consultables sur www.lorient-agglo.bzh. Certaines communes proposent également des points de dépôts temporaires afin de transformer votre sapin en paillage ou en compost, éléments qui viendront enrichir naturellement le sol des espaces verts municipaux.

- Lanester (jusqu'au 24 janvier) : devant l'école de musique et de danse
- Lorient (du 9 janvier au 3 février) : centre commercial du Ter, place Gallieni ; place de la Liberté ; rue Gabriel-Fauré - place Ladmiraault ; parking Kervaric (rue de Ventspils) ; parking des halles de Merville (côté Jaurès) ; parking rue Emile-Jouannic

Quel que soit le point de dépôt retenu, les sapins doivent être déposés sans décoration, sans sac à sapin (les sacs ne passent pas dans le broyeur) et sans neige artificielle (neige à base de plastique ne convient pas au broyat).

Contact presse :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

